



AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT
DU LOGEMENT

A. A. D. L

N° Identification Fiscale: 000016001405697
Cité AADL 1377 logements - Bloc 23 - Face USTO - Oran

AGENCE REGIONALE D'ORAN

**PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION VENTE AADL 03 « TRANCHE 300 000
LOGEMENTS»**

MAITRISE D'ŒUVRE

**ÉTUDE ET SUIVI DE LA RÉALISATION DES 1500 LOGEMENTS
LOCATION- VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL,
PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX
DE VIABILISATION AU SITE 01, POLE URBAIN BOUDJEMIL,
COMMUNE DE BENI MESTER, DAIRA DE MANSOURAH- WILAYA DE
TLEMCEEN.**

AADL 03 « TRANCHE 300 000 LOGEMENTS» ZONE 02

**AVIS D'ANNULATION
DU CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE
RESTREINT N° 145/2025/AADL ORAN DU 04/01/2026**

Conformément aux dispositions des articles 65,73 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions de la Loi n° 12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL); la direction régionale d'ORAN annule l'avis de concours national d'architecture restreint N°145/2025/AADL/ORAN du 04/01/2026 paru dans les quotidiens nationaux (presse écrite et électronique) et le BOMOP, relatif à *l'étude et suivi de la réalisation des 1500 Logements Location- Vente En TCE Avec Locaux À Usage Commercial, Professionnel Et Conciergeries Y Compris Les Travaux De Viabilisation Au Site 01, Pôle Urbain Boudjemil, Commune De Beni Mester, Daira De Mansourah- Wilaya De Tlemcen.*

Les soumissionnaires qui souhaite prendre connaissance *du motif de l'annulation de la procédure* sont invités à se présenter au niveau de la direction Régionale AADL - ORAN sise à la Cité AADL 1377 logements - Bloc 23 - Face USTO - Oran dans les trois jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux (presse écrite ou électronique) ou dans le BOMOP .

Les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'habitat de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire sise à Ain El Allah- Daly Brahim- Alger dans les dix(10) jours qui suivent la date de la parution du présent avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux (presse écrite ou électronique) ou dans le BOMOP.

**Le Directeur Régional
De l'AADL Oran**